

Retrouvez les actualités, les grands projets et les nouveautés de votre Syndicat Départemental d'Énergie

MEILLEURS VOEUX 2024 !



Transition énergétique, mobilité électrique, prix de l'énergie, 2024 sera encore porteur de nombreux enjeux cruciaux, que nous relèverons à vos côtés.

Partout dans vos territoires, nous vous souhaitons une excellente année 2024 !

[RETOUR EN IMAGE](#)



Le SDES a participé à un l'atelier inter-entreprise proposé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie. L'occasion d'informer et de guider les entreprises de notre territoire, sur les solutions techniques et les nouveaux financements en matière d'énergies renouvelables.

L'atelier a été coanimé par l'Asder, Auvergne Rhône-Alpes Entreprise et le SDES.

[En savoir +](#)

ACTUALITÉS



ASDER- SDES s'engagent dans un partenariat

Acteurs historiques de l'énergie et forts soutiens de la mise en place des politiques de transition énergétique, **l'Asder et le SDES ont signé** le 25 janvier **une convention de partenariat pour la période 2024-2026**. Cette convention formalise la mise en place d'un service mutualisé pour les collectivités.

[En savoir +](#)

Géoréférencement des réseaux d'éclairage public, quel intérêt ?

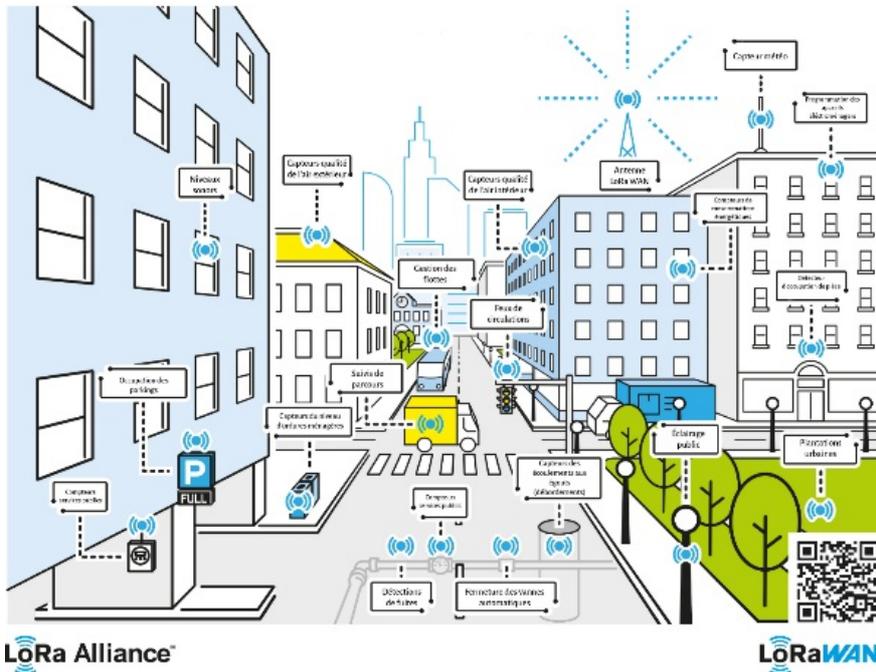


Pour prévenir les éventuels accidents lors de travaux à proximité de réseaux, le géoréférencement est obligatoire à compter de 2026. Le SDES recherche des communes d'expérimentation pour finaliser l'offre de services.

Géoréférencer vos réseaux d'éclairage public

ILS NOUS FONT CONFIANCES POUR LEURS PROJETS

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



Fin 2023, le SDES a signé une **convention de partenariat avec le Département de la Savoie**, pour lancer une étude d'opportunité relative au déploiement d'un réseau utilisant la technologie Lora Wan.

Cette technologie a déjà fait ses preuves sur le territoire Savoyard comme véritable **outil dans la transition énergétique**.

En savoir + la technologie LoRa WAN

Démarchage pour des travaux d'éclairage public à 0 ou 1€ : à saisir ou à éviter ?

Depuis de nombreuses années, des entreprises démarchent des collectivités en leur proposant des **offres à 0 ou 1 € dans le domaine de la rénovation énergétique**.

Ces offres sont possibles grâce au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Depuis peu, il est d'ailleurs obligatoire de faire mention du dispositif lorsqu'il entre en jeu dans une offre commerciale.

Les premières opérations portaient sur l'isolation des combles perdus et réseaux de chauffage. **Les opérations à 1 € étaient et sont encore possibles**, car ces travaux sont relativement peu coûteux et les CEE générés sont importants. Les premiers retours d'expérience ont montrés que **la pose des isolants était dans de trop nombreux cas mal faite**.

Aujourd'hui, ces offres se multiplient : dispositifs hydro économes, robinets thermostatiques, isolation plancher bas, éclairage public...



Sur ce dernier point il est très **important d'être vigilant**, car les luminaires d'éclairage public sont seulement fournis, **la pose incombe à la commune**. De plus, le matériel proposé est le plus souvent mal adapté aux besoins de la commune et peu qualitatif, et ce, afin de pouvoir être financé en totalité par les CEE.

Pour résumer, il est conseillé de rester vigilant face à ces offres, hormis pour l'isolation des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire, car le risque est modéré et les contrôles de l'Etat sur ce type d'opérations se sont accrus.

Pour toutes les autres opérations, le SDES **invite les collectivités de Savoie à se rapprocher du conseiller énergie de leur secteur** pour étudier la possibilité de valoriser des CEE sur leurs opérations de rénovation énergétique ou pour obtenir d'autres financements.

Réussir son décret BACS avec ACTEE

Le décret BACS (Building Automation and Control Systems), en français système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, régit l'installation de systèmes de pilotage dans les bâtiments tertiaires. Paru en 2021, il a été **révisé en avril 2023** pour élargir le périmètre des bâtiments concernés par l'installation de ce type de systèmes.

Depuis sa révision, **de nombreuses collectivités propriétaires de bâtiments tertiaires sont concernées**.

En savoir +

*En vous souhaitant une agréable lecture,
Michel DYEN, Président du SDES*

Retrouvez-nous désormais sur les réseaux sociaux :



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE

81 rue de la petite eau, 73290, LA MOTTE-SERVOLEX

www.sdes73.com

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

